

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

Délibération
N° 18.221.3
En exercice37
Présents26
Votants.....32
Pour32
Contre0
Abstention0

POLE ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE SERVICE GEMAPI
SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON (SMVOL) EPTB ORB LIBRON APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Date de la convocation : 13/12/2018

L'an deux mille dix-huit
Et le 19 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

26 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, madame Cathy LIMORTE, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Yannick RODIERE), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Pascal LOUBET (représenté par monsieur Frédéric FABRE), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

5 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Alain CASTAN, monsieur Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance : madame Cathy LIMORTE.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

**Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL) – EPTB Orb Libron – Approbation
des nouveaux statuts**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 17.036.3 du 29 mars 2017 relative à l'approbation des statuts du syndicat mixte des Vallées de l'Orb et du Libron ;

Vu la délibération n° 17.140.3 relative à la validation du schéma d'organisation territoriale et du calendrier prévisionnel de mise en œuvre proposés par l'EPTB Orb Libron ;

Vu la délibération du 21 juin 2018 du syndicat mixte des Vallées de l'Orb et du Libron validant leurs nouveaux statuts ;

Vu la délibération n° 18.162.3 du 26 septembre 2018 de la Communauté de Communes La Domitienne validant les nouveaux statuts du SMVOL ;

Vu la délibération du 5 novembre 2018 du syndicat mixte des Vallées de l'Orb et du Libron ajustant les statuts du SMVOL ;

Vu le projet de statuts du syndicat mixte des Vallées de l'Orb et du Libron ;

Considérant la mise en œuvre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations » sur le bassin versant Orb Libron ;

Considérant que l'EPTB Orb Libron a réalisé une réflexion sur l'organisation de la compétence GEMAPI à l'échelle des bassins versants de l'Orb et du Libron ; que cette réflexion a associé l'ensemble des EPCI concernés par le territoire Orb Libron ;

Considérant qu'un schéma d'organisation territoriale de la compétence GEMAPI sur le territoire Orb Libron a été retenu :

- Transfert de l'aménagement cohérent de bassin au SMVOL (1°) ;
- Délégation de l'entretien des cours d'eau au SMVOL pour les EPCI-FP suivants : CC La Domitienne, CC Avant Monts, CA Béziers Méditerranée, CC Sud Hérault (2°) ;
- Réalisation en propre de l'entretien des cours d'eau (2°) : CC Grand Orb, CC du Minervois au Caroux, CC Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, CA Hérault Méditerranée ;
- Réalisation en propre des missions défense contre les inondations et de protection et de restauration des milieux aquatiques (5° et 8°) ;

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

Considérant qu'ainsi les communautés se sont accordées pour renforcer la coopération et la mutualisation au travers de l'EPTB :

- en lui confiant certaines missions GEMAPI par transfert et/ou par délégation ;
- ainsi qu'en recourant à son appui lorsque les missions GEMAPI restent exercées par les EPCI-FP ;

Considérant que le schéma conduit également à une rationalisation de l'organisation avec la suppression de plusieurs syndicats locaux, tout en maintenant la participation du Département au SMVOL ; que l'organisation visée est alors de nature à concourir plus efficacement à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi qu'à la prévention du risque d'inondation ; qu'il est également acté que les modalités de cette organisation seront formalisées au sein d'un Plan d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) ;

Considérant que pour que le schéma d'organisation proposé par l'EPTB Orb Libron et approuvé par la Communauté de communes puisse être mis en application, il convient de modifier les statuts de l'EPTB Orb Libron pour une mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} janvier 2019 ;

Considérant que les services de la Préfecture sollicitent la mention explicite de syndicat à la carte, mention qui n'apparaît pas dans les statuts délibérés par le SMVOL le 21 juin 2018 et par la Communauté de communes La Domitienne le 26 septembre 2018 ;

Considérant le nouveau projet de statuts du SMVOL ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Alain CARALP, Président,
Après en avoir délibéré,
Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Vallées Orb et Libron.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20181219-DELIB_18_22